

# LA TRANSMANCHE

## EN DOUBLE OU EN ÉQUIPAGE

33<sup>ÈME</sup> ÉDITION

2,3,4 JUIN 2017

### AVIS DE COURSE

#### RÈGLES APPLIQUÉES, LA RÉGATE EST RÉGIE PAR :

- Les règles telles que définies dans «règles de course à la voile de l'I.S.A.F.»
- Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe.
- Les règlements fédéraux.
- La partie B, section 2 du RIPAM, IRPCAS quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV.
- En cas de traduction de cet avis de course, le texte en langue française prévaudra

#### PUBLICITÉ

- En application de la réglementation 20 de l'ISAF telle que modifiée par le règlement de la publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

#### BATEAUX ADMIS

- Tous les bateaux admis suivant le guide «Osiris Habitable 2017» à l'exception des classes A, B, et L, (les Minis et Pogos 6,50 sont admis) ayant un groupe net supérieur à 10.
- Les Figaros Bénétteau, les Class 40.
- Le nombre maximum de bateaux inscrits est fixé à 75.

#### ÉQUIPEMENT

Chaque bateau doit posséder l'équipement de sécurité prévu pour la navigation semi-hauturière.

- 1 VHF fixe en bon état de marche - Une énergie suffisante pour assurer le fonctionnement des feux et de la VHF pendant toute la durée de la course - 1 moteur en bon état de fonctionnement et avoir une autonomie de carburant suffisante pour parcourir une distance de 110 milles.

Un contrôle de jauge et de sécurité aura lieu à partir du 1<sup>er</sup> juin 2017.

#### OBLIGATION DES CONCURRENTS

Chaque concurrent doit être titulaire de la licence FFVoile 2017, **validée par un médecin**, être majeur et avoir un bateau assuré. Un des membres de l'équipage doit être titulaire du C.R.R. Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier de leur appartenance à une autorité nationale membre de l'ISAF et avoir une assurance en responsabilité civile d'un montant de 1,5 million euros. Ils peuvent également prendre une licence temporaire FFVoile 2017. Ces documents devront être présentés au moment de l'inscription.

#### PARCOURS

Départ de l'Aber Wrac'h, contournement du brise-lames de Plymouth et retour à L' Aber-Wrac'h sans escale, soit une distance de 220 milles. Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier, retarder le départ de la course ou annuler le parcours initial en fonction des conditions météorologiques et proposer aux concurrents un parcours de substitution.

#### CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les concurrents devront :

- S'inscrire en ligne sur le site du Club ([yc-abers.fr](http://yc-abers.fr)) avant le 30 mai.
- Nous adresser un chèque de 120€ par bateau + 10€ par équipier y compris le skipper (ce chèque ne sera pas débité avant le jour de la course).

Avant le départ au moment de la remise des cagnards, ils devront présenter:

- La photocopie des licences de tous les membres de l'équipage (visa médical ou certificat médical de non contre-indication à la voile de compétition obligatoire)
- Le certificat HN / Osiris à jour
- La carte d'autorisation de port de publicité 2017 délivrée par la FFVoile pour les bateaux arborant de la publicité pendant la course.
- L'attestation d'assurance du bateau.
- Un chèque de caution de 75€ sera demandé au moment de la remise du cagnard et de la flamme.

#### CLASSEMENTS

La Transmanche, classement distinct en Double et en Équipage suivant le système de points à minima, donnera lieu à plusieurs classements de façon à harmoniser les groupes de départ en fonction du rating respectif de chaque bateau.

Les instructions de course provisoires seront disponibles sur le site du Yacht Club, 15 jours avant l'épreuve.

Le Télégramme



Le bon sens a de l'avenir

